Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260313-14_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 14/26

Le vendredi 13 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, maire.
Date de la convocation : 6 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 14
Présents : M. Patrick BERTIN, Maire, Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS M. Claude ROBIN, Mme Sylvie MONNIER, Adjoints.
M. Jean-René ROCHER, M. Jean-François COUROUSSE, M. Yves PAPAIL, Mme Christelle LECOQ, Mme Karine CHAZOULE, M. Jean-François CLAIRON, M. Alain MOREL, Mme Martine JUSTAL
Pouvoir : Sabrina LEON-HUGUET à Sylvie MONNIER,
Absents : Noromalala DAVID-RAJAONARIVO,
Secrétaire de séance : Martine JUSTAL

****

OBJET : SCOLAIRE – CONTRIBUTION ECOLE SAINT-SAUVEUR 2026

Madame Sylvie Monnier, adjointe, rappelle que l'école privée Saint-Sauveur étant placée sous contrat d'association, la commune doit participer financièrement à ses frais de fonctionnement. Néanmoins cette participation ne doit pas excéder le coût constaté d'un élève à l'école publique.

Pour 2025, la répartition des charges de fonctionnement de l'école Les Panvolettes a fait état des coûts suivants :

- Coût élève de maternelle : 1 522,22€
- Coût élève de primaire : 376,38 €

Depuis 2018, le Conseil municipal a pris en considération le coût moyen par élève, en ne prenant pas en compte les enfants domiciliés hors commune arrivés depuis 2018.

Pour l'année actuelle, il est proposé de maintenir le même principe :

Coût par élève	**Maternelle**	**Elémentaire**	**Par élève**
Ecole publique	376,38 €	1 522,22 €	Coût moyen = 732,52 €
Effectif 2025/2026 **Ecole privée** **Communal et (total)**	11 (24)	17 (26)	Effectif total = 28 (50)
Contribution 2026	16 744,43 €	6 398,49 €	Moyenne 20 510,58 €
T O T A L	**23 142,92 €**		
Montant versé en 2025	**24 138,84 €**		

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260313-14_2026-DE

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** les mêmes tarifs pour l'année 2026

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	14
POUR ……..	14
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Patrick BERTIN

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 17 mars 2026
- De l'affichage le : 17 mars 2026